

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 228 – Loi concernant la copropriété Le 221 St-Sacrement (Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 14 juin 2017

Dépôt à l'Assemblée nationale : n° 3405-20170615

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

| SÉANCE DU MERCREDI 14 JUIN 2017 | 1 |
|---------------------------------|---|
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES | 2 |
| AUDITION | |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE | |
| REMARQUES FINALES | |

Séance du mercredi 14 juin 2017

<u>Mandat</u>: Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 228 – Loi concernant la copropriété Le 221 St-Sacrement (Ordre de l'Assemblée le 11 mai 2017)

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), présidente

M^{me} Maltais (Taschereau), vice-présidente et porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications

- M. Auger (Champlain)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M^{me} Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), députée ayant présenté le projet de loi
- M. Ouellette (Chomedey) en remplacement de M. Iracà (Papineau)
- M^{me} Samson (Iberville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications et pour la protection et la promotion de la langue française

M^{me} St-Pierre (Acadie), ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Intéressé:

| M. | Terry Kocisko | | | |
|----|---------------|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 42, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M^{me} St-Pierre (Acadie), M^{me} Maltais (Taschereau) et M^{me} Samson (Iberville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend M. Kocisko.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu que M^{me} la présidente transmettra une lettre à la Chambre des notaires du Québec pour exprimer la désapprobation des membres de la Commission face aux manquements constatés quant à l'application de la Loi sur le patrimoine culturel et pour recommander à la Chambre d'offrir à ses membres une formation obligatoire sur la Loi sur le patrimoine culturel.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3: Les articles 2 et 3 sont adoptés.

<u>Titre du projet de loi</u> : Le titre du projet de loi est <u>adopté</u>.

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) propose:

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

Québec, le 14 juin 2017

REMARQUES FINALES

 M^{me} Samson (Iberville), M^{me} Maltais (Taschereau), M^{me} St-Pierre (Acadie) et M^{me} Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) font des remarques finales.

À 12 h 17, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

| La secrétaire de la Commission, | La présidente de la Commission, | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|--|--|--|
| Original signé par | Original signé par | | | |
| Anne-Marie Larochelle | Filomena Rotiroti | | | |
| AML/ag | | | | |